

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Damase

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Damase, tenue le 7 novembre 2017, à 19h30, à la mairie, située au 115 rue Saint-Etienne, Saint-Damase.

Étaient présents madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Alain Robert, Yves Monast, Gaétan Jodoin et Claude Gaucher, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Absent : Monsieur Yvon Laflamme

Également présente Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés. 2017-159

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE RÉGULIÈRE

2017-11-07

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 3 octobre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-11-07

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

2017-11-07

ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL ÉLUS PAR ACCLAMATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait dépôt du résultat de l'élection du 5 novembre 2017;

Une seule déclaration de candidature a été soumise pour chacun des postes, soit :

Au poste de maire : Monsieur Christian Martin
Au district numéro 1 : Monsieur Alain Robert
Au district numéro 2 : Madame Ghislaine Lussier
Au district numéro 3 : Monsieur Yves Monast
Au district numéro 4 : Monsieur Gaétan Jodoin
Au district numéro 5 : Monsieur Yvon Laflamme
Au district numéro 6 : Monsieur Claude Gaucher

Les candidats sont donc élus par acclamation et ont été assermentés conformément à l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. (L.E.R.M.)

2017-11-07

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS :

Tous les membres du Conseil élus par acclamation, soit

Au poste de maire : Monsieur Christian Martin
Au district numéro 1 : Monsieur Alain Robert
Au district numéro 2 : Madame Ghislaine Lussier
Au district numéro 3 : Monsieur Yves Monast
Au district numéro 4 : Monsieur Gaétan Jodoin
Au district numéro 5 : Monsieur Yvon Laflamme
Au district numéro 6 : Monsieur Claude Gaucher

ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, tel que spécifié à l'article 357 de L.E.R.M. ;

2017-11-07

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES DÉPENSES ÉLECTORALES

Tous les membres du conseil élus déposent leur liste des donateurs et rapport de dépenses électorales selon l'article 513.0.1.0 L.E.R.M. concernant l'élection municipale du 5 novembre 2017.

La directrice générale et secrétaire-trésorière a fait parvenir au DGE l'original de ces rapports, tel que requis.

Rés. 2017-160

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS

2017-11-07

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit nommé comme maire suppléant, tous les membres du Conseil, par période de huit mois et en raison de leur date d'entrée en service comme conseiller, soit :

De novembre 2017 à juin 2018 :	monsieur Claude Gaucher;
De juillet 2018 à février 2019 :	monsieur Gaétan Jodoin;
De Mars 2019 à octobre 2019 :	monsieur Yvon Laflamme
De Novembre 2019 à juin 2020 :	madame Ghislaine Lussier
De juillet 2020 à février 2021 :	monsieur Alain Robert
De mars 2021 à octobre 2021 :	monsieur Yves Monast

ADOPTÉE

Rés. 2017-161

NOMINATION DES NOUVEAUX COMITÉS 2017-2021

2017-11-07

CONSIDÉRANT que suite à l'élection du 5 novembre 2017 et à la proclamation des élus, la liste des comités doit être mise à jour ;

CONSIDÉRANT que suite au changement du personnel administratif, il y a lieu de mettre à jour la liste des responsables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la nouvelle liste des comités jointe en annexe et faisant partie intégrante de cette résolution.

ADOPTÉE

Rés. : 2017-162

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

2017-11-05

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présent de nommer comme délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains monsieur Claude Gaucher et comme substitut, monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin.

ADOPTÉE

Rés. 2017-163

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2017

2017-11-07

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer du mois, formant un montant global de 411 704.74 \$ soit approuvé. Ce bordereau portant le numéro 2017-163 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2017-164

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que le contrat pour le service d'inspection municipale vient à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de deux firmes;

CONSIDÉRANT qu'une seule a répondu à l'invitation;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection suite à l'analyse de la soumission déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé, par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à la firme Gestim inc., soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 au montant de 72 342,27\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

Rés. : 2017-165

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION

2017-11-07

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçues 3 offres pour la fourniture de services professionnels pour la préparation d'une étude, plans, devis et de la surveillance de travaux visant la mise aux normes des installations de l'usine de filtration ;

CONSIDÉRANT que les trois firmes suivantes ont répondu à l'appel d'offres et que les résultats du pointage final se lisent comme suit :

1 ^{er} rang :	Les Services Exp inc.	7.52
2 ^e rang :	Assisto inc.	3.81
3 ^e rang :	WSP	3.36

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection suite à l'analyse des soumissions déposées;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le soumissionnaire ayant reçu le plus haut pointage, soit Les Services Exp inc., au coût de 194 618,18 \$, taxes incluses.

QUE ce mandat, sauf la surveillance des travaux, est admissible au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) (Dossier 514390), volet 1- Études préliminaires, plans et devis et appel d'offres de services professionnels.

ADOPTÉE

Rés. 2017-166

TRAVAUX RANGS D'ARGENTEUIL, DE LA PRESQU'ÎLE ET CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2

2017-11-07

CONSIDÉRANT les travaux réalisés dans les rangs d'Argenteuil, de la Presqu'Île et du chemin de la Presqu'Île et le décompte progressif numéro 2 déposé par l'ingénieur en date du 31 octobre 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par Madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le décompte progressif numéro 2 déposé par l'ingénieur de la MRC, et d'autoriser le paiement à l'entrepreneur, Pavages Maska inc., d'un montant de 79 171,16 \$ incluant les taxes et tenant compte de la libération de la retenue de 5%;

QUE ces montants soient comptabilisés aux postes budgétaires 23-042-11-721 et 23-042-12-721 selon la répartition des dépenses.

ADOPTÉE

Rés : 2017-167

TRAVAUX CHEMIN MARTEL ET RANG DE LA CAROLINE - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1

2017-11-07

CONSIDÉRANT les travaux réalisés dans le chemin Martel et le rang de la Caroline et du dépôt du décompte progressif no 1 déposé par l'ingénieur en date du 2 novembre 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par Monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le décompte progressif numéro 1, déposé par l'ingénieur de la MRC et d'autoriser le paiement à l'entrepreneur, Pavages Maska inc., d'un montant de 155 524,48 \$ incluant les taxes et tenant compte de la retenue de 5% prévue au contrat, après réception provisoire;

QUE ce montant soit comptabilisé au poste budgétaire 23-042-14-723 et fait partie du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM, dossier 0026055-1-54017 (16) – 2017-07-03-45)

ADOPTÉE

Rés : 2017-168

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE – LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2017 – PROCLAMATION

2017-11-07

CONSIDÉRANT que, le 20 novembre, des municipalités et des MRC marqueront ensemble la Journée mondiale de l'enfance;

CONSIDÉRANT la Politique de la famille et de développement social qui, par ses objectifs, valorise l'éducation, et ce, dès la petite enfance;

CONSIDÉRANT l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante du continuum éducatif;

CONSIDÉRANT que les études de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'Éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;

CONSIDÉRANT que, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par Monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER, le 20 novembre Journée mondiale de l'enfance et encourage les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2017-11-07

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-11-07

Une seconde période de questions est mise à la disposition du public afin de pouvoir discuter des sujets traités en cours d'assemblée.

VARIA

Rés. 2017-169

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-11-07

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19h55.

ADOPTÉE

Christian Martin, maire

Johanne Beauregard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière